



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/960/Add.2
2 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Progrès réalisés dans l'application de la Déclaration
sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en
Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

Additif

ANNEXE II

Application de la Déclaration sur l'apartheid et ses
conséquences destructrices en Afrique australe :
comptes rendus des gouvernements

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

1. La République démocratique allemande, depuis longtemps partisane de la liquidation de l'apartheid, a souscrit aux efforts de l'ONU dans ce sens, notamment la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée à l'apartheid en décembre 1989 et la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité par les Etats Membres, qui témoigne la volonté de la communauté internationale d'éteindre ce foyer de tension dans le sud du continent africain et de mettre fin à l'apartheid par la voie de négociations. De l'avis du Gouvernement de la République démocratique allemande, c'est là une démarche judicieuse et pertinente qui doit à terme aboutir à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale au sein de laquelle les droits fondamentaux de tous seraient garantis. Aussi souscrit-il à cette déclaration et est-il disposé à contribuer à lui donner effet.
2. Les péripéties et l'évolution en République démocratique allemande viennent conforter cette position. Le libre exercice du droit à l'autodétermination et de tous les autres droits de l'homme est essentiel au progrès des peuples et des nations dans la paix et la liberté.
3. L'apartheid s'est révélé un anachronisme à éliminer. La ségrégation raciale institutionnalisée toujours en vigueur entrave le progrès social et est source de tensions et de conflits. Il est encourageant de noter qu'aussi bien les forces opposées à l'apartheid que les représentants de l'Etat en sont de plus en plus conscients.
4. Le Gouvernement de la République démocratique allemande voit dans la levée de l'interdiction frappant l'ANC et les autres organisations, la libération de Nelson Mandela et, surtout, les pourparlers entre l'ANC et le Gouvernement sud-africain le signe de l'amorce du processus d'évolution vers une société démocratique auquel la République démocratique allemande souscrit pleinement.
5. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont énormément contribué à l'aboutissement du processus d'indépendance en Namibie prouvant ainsi que, si l'on fait preuve de bonne volonté, d'esprit de compromis, de tolérance et de compréhension et si l'on prend en considération les intérêts de toutes les parties au conflit, on peut trouver des solutions viables aux questions les plus complexes. La République démocratique allemande sait gré à l'Afrique du Sud de sa participation constructive à ce processus. L'admission de la Namibie indépendante au sein de la communauté internationale revêt une importance majeure pour les efforts visant à éliminer l'apartheid.
6. Le Gouvernement de la République démocratique allemande plaidera et oeuvrera pour amener l'Organisation des Nations Unies à encourager autant qu'elle peut les tentatives amorcées en Afrique du Sud en vue de l'élimination de l'apartheid selon une solution pacifique et négociée.

7. Le Gouvernement de la République démocratique allemande tient à affirmer que, étant particulièrement attaché aux droits de l'homme, il entend maintenir la position qu'il vient de définir sur cette question.

PAKISTAN

1. Le Pakistan a toujours condamné la politique abominable d'apartheid et de discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Cette politique constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Pakistan a appuyé les mesures et recommandations mises en oeuvre par l'ONU dans le but de persuader le Gouvernement sud-africain de renoncer à sa politique inhumaine.

2. Le Pakistan n'a jamais établi de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et n'a pas l'intention de le faire tant que le Gouvernement de ce pays poursuivra son odieuse politique d'apartheid.

3. Le Pakistan a imposé des sanctions commerciales globales contre l'Afrique du Sud. La Import Control Order de 1980 interdit tous types d'échanges commerciaux en direction et en provenance de l'Afrique du Sud.

4. Le Pakistan n'accorde pas de droit d'atterrissage et de transit aux avions sud-africains et a fermé les ports pakistanais aux navires battant pavillon sud-africain. Avant même l'adoption de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, le Pakistan avait interdit la vente d'armes, de munitions et de tous autres types d'engins militaires et autres biens stratégiques à l'Afrique du Sud et leur rachat auprès de ce pays.

5. Aucune société transnationale pakistanaise n'opère ni n'investit en Afrique du Sud depuis que des ordonnances et instructions gouvernementales leur en ont fait interdiction.

6. Conformément aux résolutions et recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Pakistan a également suspendu tous échanges avec l'Afrique du Sud dans les domaines de la culture, de l'éducation et des sports.

7. Le Pakistan appuie résolument les efforts déployés par le peuple namibien en vue de son accession à l'indépendance sous la direction de la SWAPO. Il s'est également associé aux efforts déployés au niveau international en vue de fournir une assistance aux victimes des politiques sud-africaines en versant une contribution de 3 000 dollars des Etats-Unis au Fonds des Nations Unies pour la Namibie et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, respectivement.

8. Par ailleurs, le Pakistan exécute un programme quinquennal d'assistance technique pour l'Afrique dans le cadre duquel les Etats de première ligne et les mouvements de libération d'Afrique du Sud se sont vu offrir divers programmes de formation technique et professionnelle dans différentes disciplines destinés à les aider à mettre en valeur leurs ressources humaines.

9. La tradition de solidarité sans réserve du Pakistan avec les peuples en lutte contre la domination et l'occupation coloniales sur le continent africain, et dans le monde entier du reste, n'est plus à démontrer. Afin de sensibiliser davantage le public à la nécessité d'éliminer complètement l'apartheid et la discrimination raciale, le Pakistan accueille régulièrement des manifestations organisées par diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

1. La République socialiste soviétique d'Ukraine, condamnant résolument l'idéologie et la pratique du racisme et de la discrimination raciale sous toutes leurs formes et manifestations, rejette sans réserve le système d'apartheid, qu'elle considère comme criminel et illégal, contraire aux normes et principes du droit international comme aux libertés et droits fondamentaux de l'homme. L'apartheid doit être éliminé et l'Afrique du Sud doit devenir un Etat unitaire, démocratique et non raciste.

2. Il se produit à l'heure actuelle dans le monde des processus positifs qui mènent à une réduction de la tension et laissent espérer que l'on pourra régler les crises et conflits internationaux et assurer le respect des droits et libertés fondamentaux de l'homme. L'un des événements politiques les plus importants de l'année écoulée est à cet égard particulièrement encourageant : accession longtemps attendu de la Namibie à une indépendance nationale authentique, conquise à l'issue d'années de lutte menée par toutes les forces progressistes de l'humanité sans exception, et qui constitue une percée importante vers le déblocage de l'une des situations conflictuelles les plus invétérées du monde.

3. En Afrique du Sud aussi, la situation change du tout au tout. La RSS d'Ukraine souscrit sans réserve à l'opinion exprimée dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, que l'Assemblée générale a adoptée à sa seizième session extraordinaire, selon laquelle "la conjoncture actuelle est telle que, si le régime sud-africain se montre prêt à engager des négociations véritables et sincères, l'aboutissement pourrait être l'élimination de l'apartheid par la négociation". La voie dans laquelle s'orientera un règlement interne, pacifique ou autre, dépend pour beaucoup de ceux qui détiennent le pouvoir. Le moyen le plus acceptable de régler le conflit est et consiste à engager à l'échelon national un dialogue auquel participeraient toutes les parties intéressées. Notre devoir à tous est de favoriser une telle évolution.

4. Cette seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale a constitué un événement marquant pour ce qui est de conforter davantage la communauté mondiale dans sa volonté d'éliminer l'apartheid au plus vite. La Déclaration adoptée à l'unanimité lors de la session extraordinaire, qui définit les paramètres fondamentaux du climat des négociations et des principes devant régir celles-ci et qui contient un programme d'action, fixe comme objectif à toutes les parties intéressées de rechercher intensivement les moyens politiques d'un règlement du conflit. La RSS d'Ukraine appuie les principes fondamentaux d'un tel règlement politique, qui sont énoncés dans la Déclaration.

5. Naturellement, c'est le peuple sud-africain lui-même qui décidera du sort de son pays. La tâche de la communauté internationale consiste à contribuer par tous les moyens à l'élimination la plus rapide possible de l'apartheid et, dans ce but, à prêter largement appui et assistance aux adversaires du système d'apartheid et aux Etats "de première ligne", ainsi qu'à exercer des pressions soutenues sur Pretoria. La RSS d'Ukraine continue de penser que des sanctions sont le moyen le plus efficace d'agir sur le régime raciste. L'important, aujourd'hui, est non seulement de ne pas relâcher les pressions mais aussi de prendre de concert des mesures appropriées et efficaces, notamment d'assurer le respect intégral et rigoureux par tous les pays de l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes. Une telle approche sera précisément le meilleur moyen d'influer sur les milieux qui, à Pretoria, cherchent à entraver le dialogue entre les autorités et les représentants authentiques du peuple sud-africain.

6. La RSS d'Ukraine n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud. Ayant toujours préconisé l'élimination rapide de l'apartheid et de toutes les formes de racisme, la RSS d'Ukraine a pris part à l'élaboration de nombreux instruments de droit international dans ce domaine, notamment de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, des Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Elle a été parmi les premiers à signer et ratifier les instruments susmentionnés, dont elle en respecte toutes les dispositions.

7. La RSS d'Ukraine prend activement position à l'ONU sur les questions touchant la lutte contre l'apartheid, participe largement aux travaux du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et se porte coauteur de la majorité des résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet.

8. Trente ans se sont écoulés depuis le jour où la police de la ville sud-africaine de Sharpeville a ouvert le feu sur des manifestants qui protestaient pacifiquement contre le système inhumain de l'apartheid. Ce massacre, pas plus que les nombreuses autres tueries perpétrées par les racistes, n'a pas arrêté ceux qui luttent pour une patrie libre et démocratique. La RSS d'Ukraine est entièrement solidaire des forces de libération nationale sud-africaines et leur accorde, conformément aux résolutions de l'ONU, l'aide et le soutien appropriés sur les plans politique, moral et matériel. Elle verse régulièrement des contributions au Southern Africa Defense and Aid Fund et accorde aux activistes appartenant aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie et originaires des Etats "de première ligne" des bourses d'études dans les établissements d'enseignement de la République.

9. Les médias ukrainiens rendent largement compte de l'activité de l'ONU et d'autres organisations dans le domaine de la lutte contre l'apartheid et informent la population de la République sur la lutte légitime que mène le peuple sud-africain opprimé. Tous les ans, on célèbre largement en RSS d'Ukraine les journées internationales de solidarité avec le peuple sud-africain en lutte, on organise de nombreuses manifestations pour mobiliser l'opinion publique en faveur de la lutte contre l'apartheid et de l'élimination rapide des vestiges du racisme et de la discrimination raciale. Ainsi, dans la résolution qu'ils ont adoptée le 21 mars 1990 lors d'une réunion consacrée à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, les représentants de l'opinion publique de la ville de Kiev ont souligné qu'il était nécessaire qu'aux progrès positifs certains intervenus ces derniers temps dans la région de l'Afrique australe succèdent des actions concrètes, que soient adoptées d'autres mesures tendant notamment à lever l'état d'urgence dans le pays, à créer un climat propice aux négociations politiques sur le démantèlement du système d'apartheid et à la formation d'un Etat démocratique. Le racisme et la discrimination raciale doivent être éliminés partout.
